

Crédit Mutuel ARKEA

RESUME DU PROSPECTUS

OBJECTIFS PREMIUM OCTOBRE 2022

Mis à la disposition du public à l'occasion de l'émission et de l'admission aux négociations sur Euronext à Paris d'obligations indexées sur la performance de EURO iSTOXX® France Germany Benelux 60 Equal Weight NR Decrement 5 % d'un montant total de 100.000.000 d'euros et venant à échéance le 15 novembre 2032

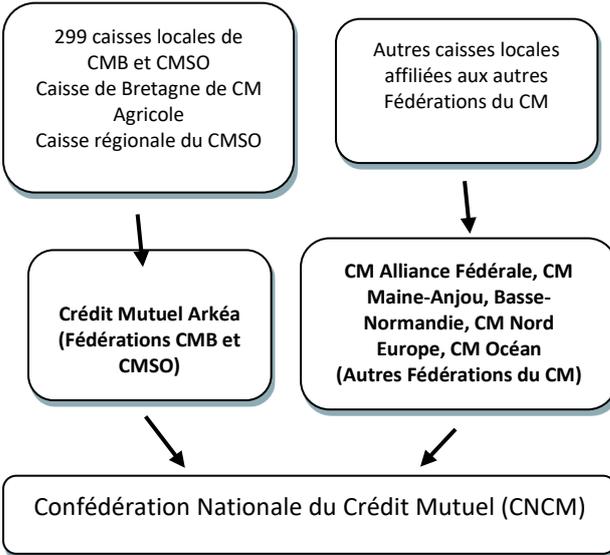
Code ISIN : FR001400BWR5

Le prospectus a été approuvé le 10 décembre 2021 sous le numéro n°21-525 par l'Autorité des marchés financiers (l'AMF), en sa qualité d'autorité compétente pour l'application des dispositions du règlement (UE) n°2017/1129 et tel que complété par le premier supplément au prospectus de base en date du 2 mars 2022 (approuvé par l'AMF sous le numéro 22-049 en date du 2 mars 2022), le second supplément au prospectus de base en date du 26 avril 2022 (approuvé par l'AMF sous le numéro 22-125 en date du 26 avril 2022, le troisième supplément au prospectus de base en date du 12 juillet 2022 (approuvé par l'AMF sous le numéro 22-298 en date du 12 juillet 2022) et le quatrième supplément au prospectus de base en date du 2 septembre 2022 (approuvé par l'AMF sous le numéro 22-369 en date du 2 septembre 2022) (ensemble, le "Prospectus de Base").

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

<i>Section A – Introduction et avertissements</i>	
Nom et codes internationaux d'identification des valeurs mobilières (ISIN)	Obligations à capital non garanti à l'échéance indexées sur l'indice EURO iSTOXX® France Germany Benelux 60 Equal Weight NR Decrement 5 % (les Obligations). Le code ISIN des Obligations est : FR001400BWR5 Le code commun des Obligations est : 250566859
Identité et coordonnées de l'émetteur	Crédit Mutuel Arkéa (l' Émetteur) Le siège social de l'Émetteur est situé 1, rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon, France. L'Identifiant d'Entité Juridique (<i>Legal Entity Identifier</i> (LEI)) de l'Émetteur est 96950041VJ1QP0B69503.
Identité et coordonnées	Les offreurs sont : - Arkéa Direct Bank (Fortunéo) (LEI - 969500EYUH381IUM2589), dont le siège social est

des offreurs	<p>situé Tour Ariane – 5, place de la Pyramide, 92088 Paris La Défense ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Federal Finance (Arkéa Banque Privée) (LEI - 969500ZO0UK0ACQQHO98), dont le siège social est situé 1, allée Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon ; - Suravenir (LEI - 969500RUV6XRD41QXE73), dont le siège social est situé au 232, rue du Général Paulet, 29200 Brest ; et - les caisses locales affiliées aux fédérations (i) du Crédit Mutuel de Bretagne, dont le siège social est situé au 1 rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon et (ii) du Sud-Ouest, dont le siège social est situé avenue Antoine Becquerel, 33608 Pessac.
Identité et coordonnées de l'autorité compétente approuvant le prospectus	<p>Autorité des marchés financiers (l'Autorité Compétente) 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 France Tél. : 01 53 45 60 00</p>
Date d'approbation du prospectus	<p>Le prospectus a été approuvé le 10 décembre 2021 sous le numéro n°21-525 par l'Autorité des marchés financiers (l'AMF), en sa qualité d'autorité compétente pour l'application des dispositions du règlement (UE) n°2017/1129 et tel que complété par le premier supplément au prospectus de base en date du 2 mars 2022 (approuvé par l'AMF sous le numéro 22-049 en date du 2 mars 2022), le second supplément au prospectus de base en date du 26 avril 2022 (approuvé par l'AMF sous le numéro 22-125 en date du 26 avril 2022, le troisième supplément au prospectus de base en date du 12 juillet 2022 (approuvé par l'AMF sous le numéro 22-298 en date du 12 juillet 2022) et le quatrième supplément au prospectus de base en date du 2 septembre 2022 (approuvé par l'AMF sous le numéro 22-369 en date du 2 septembre 2022) (ensemble, le "Prospectus de Base").</p>
Avertissement général relatif au résumé	<p>Ce présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les Obligations doit être fondée sur un examen de l'intégralité du Prospectus par l'investisseur. L'investisseur peut perdre tout ou partie du capital investi. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon le droit national, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Une responsabilité civile n'incombe qu'aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, que pour autant que le contenu du résumé est trompeur, inexact ou incohérent, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus ou qu'il ne fournisse pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans les Obligations.</p> <p>Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.</p>
Section B – Informations Clés sur l'Émetteur	
Qui est l'émetteur des valeurs mobilières ?	
Siège social/ Forme juridique/ Législation/ Pays d'immatriculation	<p>Le siège social de l'Émetteur est situé 1, rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon, France. L'Émetteur est une société anonyme coopérative de crédit à capital variable de droit français, immatriculée en France. Elle est régie par :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération ; – les articles L. 231-1 à L. 231-8 du Code de commerce sur le capital variable ; – les dispositions du Code de commerce sur les sociétés commerciales ; – les dispositions du Code monétaire et financier relatives à l'activité et au contrôle des établissements de crédit ; – les articles L. 512-55 à L. 512-59 du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs au Crédit Mutuel ; et – les dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur.
Principales activités	<p>Fabricant et distributeur, Crédit Mutuel Arkéa, banque de détail, est en mesure de proposer à ses clients, qu'ils soient particuliers, entreprises, associations ou collectivités, une gamme complète de produits et services bancaires, financiers, patrimoniaux, d'assurance. Par ailleurs, le Groupe Crédit Mutuel Arkéa</p>

	<p>(le groupe Crédit Mutuel Arkéa réunit, au jour de l’approbation du Prospectus, le Crédit Mutuel Arkéa, les réseaux de Crédit Mutuel de Bretagne et du Sud-Ouest ainsi que ses filiales, ci-après le Groupe Crédit Mutuel Arkéa) présente notamment la particularité de développer des services bancaires en marque blanche à destination d’autres établissements financiers et de paiement.</p> <p>Entreprise mutualiste et coopérative, le Crédit Mutuel Arkéa n’est pas coté en bourse. Il appartient à ses sociétaires qui sont à la fois actionnaires et clients. Le Groupe Crédit Mutuel Arkéa, qui conjugue solidité financière et croissance durable, met ainsi sa performance au service du financement de l’économie réelle, de l’autonomie et des projets de ses 5,2 millions de clients au 30 juin 2022.</p>																																		
<p>Principaux actionnaires</p>	<p>Le capital de Crédit Mutuel Arkéa est détenu par les caisses locales des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest. Aucune des caisses locales des fédérations ne détient plus de 5% du capital de Crédit Mutuel Arkéa.</p> <p>Il n’existe pas d’accord susceptible d’entraîner un changement du contrôle de l’Émetteur.</p>																																		
<p>Description du Groupe Crédit Mutuel Arkéa et de la position de l’Émetteur au sein du Groupe Crédit Mutuel Arkéa</p>	<p>En vertu de l’article 10 du règlement européen N°575/2013 et de l’article L. 511-31 du Code monétaire et financier, le groupe Crédit Mutuel Arkéa constitue une entité prudentielle unique placée sous l’autorité de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM ou Confédération).</p> <p>Pour rappel, conformément à ces dispositions, les organes centraux prennent toutes mesures nécessaires, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du réseau, de ses affiliés, ainsi que de l’ensemble du réseau.</p> <p>La mise en œuvre des dispositions est précisée par les décisions à caractère général au titre de la solidarité et aux mesures en phase de difficulté financière avérée ou de résolutions adoptées par le Conseil d’Administration de la CNCM (les DCG).</p> 																																		
<p>Identité des principaux dirigeants</p>	<p>A la date du Prospectus, les mandataires sociaux de l’Émetteur sont les suivants :</p> <table border="1" data-bbox="336 1263 1409 1570"> <thead> <tr> <th>Nom et fonction</th> <th>Fin du mandat</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Hélène BERNICOT Directrice générale</td> <td>Indéterminée</td> </tr> <tr> <td>Anne LE GOFF Directrice générale déléguée</td> <td>Indéterminée</td> </tr> <tr> <td>Bertrand BLANPAIN Directeur général délégué</td> <td>Indéterminée</td> </tr> <tr> <td>Frédéric LAURENT Directeur général délégué</td> <td>Indéterminée</td> </tr> </tbody> </table> <p>A la date du Prospectus, la composition du conseil d’administration de l’Émetteur est la suivante :</p> <table border="1" data-bbox="336 1637 1409 2022"> <thead> <tr> <th>Nom et fonction</th> <th>Fin du mandat</th> <th>Nom et fonction</th> <th>Fin du mandat</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Valérie BARLOIS-LEROUX Administratrice non-issue du mouvement coopératif</td> <td>2023</td> <td>Anne-Gaëlle LE BAIL Administratrice</td> <td>2025</td> </tr> <tr> <td>Valérie BLANCHET-LECOQ Administratrice</td> <td>2023</td> <td>Patrick LE PROVOST Administrateur</td> <td>2023</td> </tr> <tr> <td>Thierry BOUGEARD Administrateur</td> <td>2023</td> <td>Yves MAINGUET Administrateur</td> <td>2024</td> </tr> <tr> <td>Erwan MEUDEC Administrateur</td> <td>2025</td> <td>Luc MOAL Administrateur</td> <td>2024</td> </tr> <tr> <td>Philippe CHUPIN Administrateur</td> <td>2023</td> <td>Valérie MOREAU Administratrice</td> <td>2025</td> </tr> </tbody> </table>	Nom et fonction	Fin du mandat	Hélène BERNICOT Directrice générale	Indéterminée	Anne LE GOFF Directrice générale déléguée	Indéterminée	Bertrand BLANPAIN Directeur général délégué	Indéterminée	Frédéric LAURENT Directeur général délégué	Indéterminée	Nom et fonction	Fin du mandat	Nom et fonction	Fin du mandat	Valérie BARLOIS-LEROUX Administratrice non-issue du mouvement coopératif	2023	Anne-Gaëlle LE BAIL Administratrice	2025	Valérie BLANCHET-LECOQ Administratrice	2023	Patrick LE PROVOST Administrateur	2023	Thierry BOUGEARD Administrateur	2023	Yves MAINGUET Administrateur	2024	Erwan MEUDEC Administrateur	2025	Luc MOAL Administrateur	2024	Philippe CHUPIN Administrateur	2023	Valérie MOREAU Administratrice	2025
Nom et fonction	Fin du mandat																																		
Hélène BERNICOT Directrice générale	Indéterminée																																		
Anne LE GOFF Directrice générale déléguée	Indéterminée																																		
Bertrand BLANPAIN Directeur général délégué	Indéterminée																																		
Frédéric LAURENT Directeur général délégué	Indéterminée																																		
Nom et fonction	Fin du mandat	Nom et fonction	Fin du mandat																																
Valérie BARLOIS-LEROUX Administratrice non-issue du mouvement coopératif	2023	Anne-Gaëlle LE BAIL Administratrice	2025																																
Valérie BLANCHET-LECOQ Administratrice	2023	Patrick LE PROVOST Administrateur	2023																																
Thierry BOUGEARD Administrateur	2023	Yves MAINGUET Administrateur	2024																																
Erwan MEUDEC Administrateur	2025	Luc MOAL Administrateur	2024																																
Philippe CHUPIN Administrateur	2023	Valérie MOREAU Administratrice	2025																																

	Marta CRENN Administratrice	2023	Colette SENE Administratrice	2024
	Julien CARMONA Président du Conseil d'administration	2024	Dominique TRUBERT Administrateur	2023
	Guillaume GLORIA Administrateur salarié	2023	Marie VIGNAL-RENAULT Administratrice salariée	2023
	Pascal FAUGERE Administrateur	2025	Sophie VIOLLEAU Vice-Présidente du conseil d'administration	2025
	Monique HUET Administratrice non-issu du mouvement coopératif	2023	Sophie LANGOUËT- PRINGENT Administratrice	2025

Identité des contrôleurs légaux des comptes

Les responsables du contrôle des comptes pour les exercices clos le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021 sont Deloitte & Associés, 6 place de la Pyramide, Tour Majunga Deloitte, 92800 Puteaux, France et Mazars, 61 Rue Henri Regnault, 92400 Courbevoie, France.

Les responsables du contrôle des comptes pour les exercices clos le 31 décembre 2021 sont Deloitte & Associés, 6 place de la Pyramide, Tour Majunga Deloitte, 92800 Puteaux, France et PricewaterhouseCoopers Audit, 63 rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine, France.

Quelles sont les informations financières clés concernant l'Émetteur ?

Informations financières historiques clés sélectionnées

Compte de résultat et bilan consolidés du Groupe Crédit Mutuel Arkéa (dont le périmètre comprend (i) Crédit Mutuel Arkéa, (ii) les caisses locales affiliées au Crédit Mutuel Arkéa, (iii) les fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, et (iv) l'ensemble des filiales de Crédit Mutuel Arkéa)

Compte de résultat consolidé du Groupe Crédit Mutuel Arkéa (en milliers d'euros)

En k€	Année	Année-1	Intermédiaire	Valeur intermédiaire pour la même période de l'année précédente, pour comparaison
	31/12/2021	31/12/2020	30/06/2021	30/06/2020
Produits d'intérêts nets	725 102	650 659	403 297	343 173
Produits d'honoraires et de commissions nets	520 191	490 466	284 476	244 623
Dépréciation d'actifs financiers, nette	101 070	155 936	69 840	50 106
Gains ou pertes nets sur les instruments de transaction des	45 134	316	-152 339	45 193

portefeuilles de transaction				
Produit net bancaire	2 530 650	2 069 827	1 342 555	1 224 064
Résultat net part du groupe	573 723	356 241	359 920	277 058

Bilan consolidé du Groupe Crédit Mutuel Arkéa (en milliers d'euros)

En k€	Année	Année-1	Intermédiaire	Valeur telle qu'elle ressort du dernier processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (SREP)
	31/12/2021	31/12/2020	30/06/2022	30/06/2021
Total de l'actif	179 281 442	169 375 771	182 397 113	174 915 304
Dettes seniors préférées et non préférées	7 023 000	6 470 500	7 328 000	6 803 000
Dettes subordonnées	2 473 362	2 547 7392 498 059	2 258 513	2 477 519
Prêts et créances sur la clientèle	73 250 954	67 250 857	77 455 860	69 616 738
Dettes envers la clientèle	74 571 114	68 361 123	75 591 127	71 231 408
Capitaux propres totaux	8 412 808	7 729 000	8 499 968	8 076 295
Prêts non performants (sur la base de la valeur comptable nette)/Prêts et créances)	0,83%	0,80%	0,81%	0,80%
Ratio de fonds	16,8%	16,4%	16,5%	17,1%

		propres de base de catégorie 1 (CET1)				
		Ratio de fonds propres total	21,6%	21,4%	20,3%	21,6%
		Ratio de levier	7,2%	6,8%	6,3%	7,0%
	<p>Il n'y a eu aucun changement significatif dans la situation financière de l'Émetteur ou du Groupe Crédit Mutuel Arkéa depuis le 30 juin 2022.</p> <p>Aucune détérioration significative n'a eu de répercussion sur les perspectives de l'Émetteur depuis le 30 juin 2022.</p> <p>Aucun changement significatif de la performance financière du Groupe Crédit Mutuel Arkéa n'est survenu entre le 31 décembre 2021 et la date du présent résumé.</p> <p>L'exigence de fonds propres de « <i>Common Equity Tier 1</i> » (CET 1) que le Groupe Crédit Mutuel Arkéa doit respecter, sur base consolidée, à partir du 1^{er} janvier 2021 a été fixée, dans le cadre du processus de surveillance et d'évaluation prudentielle (<i>Supervisory Review and Evaluation Process, SREP</i>) dont les résultats ont été notifiés par la Banque Centrale Européenne (BCE) au Groupe Crédit Mutuel Arkéa, à 8,55 %, dont 1,55 % au titre des exigences du <i>Pillar 2 requirement</i> (hors <i>Pillar 2 guidance</i>) et 2,50 % au titre du coussin de conservation des fonds propres (<i>capital conservation buffer</i>). L'exigence de solvabilité globale (<i>Total capital</i>) est de 13,25 % (hors <i>Pillar 2 guidance</i>).</p>					
Réserves formulées dans le rapport d'audit	Sans objet, il n'existe aucune réserve dans le rapport d'audit sur les informations financières historiques contenues dans le Prospectus.					
Quels sont les risques spécifiques à l'Émetteur ?						
1.	Probabilité :	Moyen	Ampleur :	Moyen		
	Risque de crédit clientèle : Le risque de crédit clientèle désigne le risque encouru en cas de défaillance de la clientèle du Crédit Mutuel Arkéa. La défaillance d'une contrepartie se traduit par son incapacité à honorer ses engagements conformément aux conditions convenues. Crédit Mutuel Arkéa dispose de 78,1 milliards d'euros d'encours de crédit et 148,9 milliards d'euros d'encours d'épargne au 30 juin 2022.					
2.	Probabilité :	Moyen	Ampleur :	Moyen		
	Risque de fraude : Le risque de fraude inclut les cas de fraudes internes et de fraudes externes. Les actions frauduleuses, incluant le cyber risque, seraient susceptibles d'inclure : (i) l'intrusion dans le SI visant à réaliser des opérations bancaires frauduleuses ; (ii) l'atteinte à l'intégrité des données induisant des coûts de forensics, de reconstruction du SI et des impacts clients notamment en cas d'absence de continuité dans le délai de reconstruction ; (iii) le vol de données et (iv) l'attaque conduisant à la destruction d'un datacenter.					
3.	Probabilité :	Moyen	Ampleur :	Faible		
	Risque de taux d'intérêt sur le portefeuille bancaire et assurance : Le risque de taux désigne le risque, actuel ou futur, auquel les fonds propres et les bénéfices de la banque sont exposés en raison de mouvements défavorables des taux d'intérêt. Il s'applique au portefeuille bancaire et au portefeuille assurance du Crédit Mutuel Arkéa.					
4.	Probabilité :	Moyen	Ampleur :	Moyen		
	Risques techniques de l'assurance vie : Au titre de son activité d'assurance-vie et de prévoyance, Suravenir (entité du Crédit Mutuel Arkéa) est exposé au risque de souscription, qui désigne le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance. Cette situation résulte d'une augmentation de la sinistralité non anticipée lors de la tarification, de l'acceptation des risques ou du suivi des risques (risque de provisionnement). Les principaux risques de souscription sont les suivants : (i) les risques de rachat et d'arbitrage, (ii) les risques biométriques, (iii) les risques d'évolution défavorables des frais de l'assureur et (iv) le risque catastrophe.					
5.	Probabilité :	Moyen	Ampleur :	Faible		
	Risque actions et autres titres à revenu variable : Le risque actions apparaît en cas de variation adverse des marchés actions, entraînant une baisse de la valorisation du portefeuille. Certains titres à revenu variable non cotés sont exposés au risque immobilier qui apparaît en cas de variation négative de la valorisation des actifs immobiliers					

	sous-jacents.		
6.	Probabilité :	Moyen	Ampleur : Faible
	<p>Risques relatifs à la désaffiliation du Crédit Mutuel Arkéa de l'ensemble Crédit Mutuel : Le projet de désaffiliation du Crédit Mutuel Arkéa de l'ensemble Crédit Mutuel implique la modification de son organisation et des risques relatifs à la complexité du projet. Cette complexité porte notamment, mais pas exclusivement, sur le périmètre et les mécanismes de consolidation comptable et prudentielle qui devront être déterminés par les autorités de supervision et mis en œuvre une fois sa sortie de l'ensemble Crédit Mutuel. De plus, il existe des risques relatifs aux caisses locales (notamment sur leur capacité future à émettre des parts sociales ou sur le futur vote des administrateurs et des sociétaires des caisses locales sur le projet de désaffiliation) et au Crédit Mutuel Arkéa (notamment sur l'accord des autorités de contrôle relatif à l'agrément bancaire de Crédit Mutuel Arkéa, sur une évolution du modèle interne de calcul des risques pondérés conduisant à une augmentation des exigences en fonds propres de Crédit Mutuel Arkéa, ou sur les modalités pratiques de la désaffiliation fixées par la décision de caractère général n°1-2019 de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel).</p>		
7.	<p>Risques de gouvernance (liés à la mise en œuvre des mesures de résolution) : L'Émetteur est susceptible de devoir soutenir financièrement les autres entités affiliées à la CNCM si elles rencontrent des difficultés financières conformément aux DCG.</p> <p>En phase de difficulté financière avérée ou de résolution, la solidarité est illimitée.</p>		

Section C – Informations Clés sur les valeurs mobilières

Différence entre les Obligations et les dépôts bancaires garantis, en termes de rendement, risque et liquidité

Avant l'acquisition des Obligations, les investisseurs doivent prendre note qu'il existe un certain nombre de différences importantes entre les Obligations et les dépôts bancaires, en ce compris sans limitation :

- les créances relatives aux Obligations se situent à un rang inférieur à celui des créances au titre des "dépôts garantis" (à savoir les dépôts inférieurs au seuil de 100.000 euros qui bénéficient de la protection du système de garantie des dépôts résultant de la directive 2014/49/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014, telle que modifiée) ;
- de manière générale, les dépôts à vue seront plus liquides que des instruments financiers tels que les Obligations ; et
- généralement, les Obligations bénéficieront d'un rendement plus élevé que les dépôts garantis libellés dans la même devise et ayant une maturité similaire. Le rendement plus élevé résulte généralement d'un risque plus élevé associé aux Obligations.

Conformément aux dispositions de l'article 7§7 du Règlement (UE) n°2017/1129 et du Règlement (UE) n°1286/2014, tel qu'amendé, un Document d'Informations Clés relatif aux Obligations en date du 28 mars 2022 a été rédigé, dont le contenu figure ci-après :

En quoi consiste ce produit ?

Type

Ce produit est un titre de créance de droit français.

Objectifs

Ce produit est un produit de placement qui vise à fournir un rendement tel que décrit ci-après.

Sous-jacent

Indice : EURO iSTOXX® France Germany Benelux 60 Equal Weight NR Decrement 5 % (Code Bloomberg : ISX6EWND Index)
Sponsor de l'Indice : STOXX Limited

Comment le rendement est déterminé

Le produit ne porte pas d'intérêt et ne donne donc pas lieu à versement de coupon.

Remboursement du produit

Remboursement anticipé automatique

Coupon inconditionnel (Trimestre 4) :

Vous recevez un coupon de 8.00% inconditionnel le 15 novembre 2023.

Scénarios de Performance

Montant notionnel de 10 000 EUR Scénarios		1 an	5 ans	10 ans (période de détention recommandée)
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 6877,71	EUR 2347,85	EUR 2244,97
	Rendement annuel moyen	-31,22%	-25,16%	-13,88%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9406,02	EUR 10448,96	EUR 6056,14
	Rendement annuel moyen	-5,94%	0,88%	-4,89%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 11242,91	EUR 12288,59	EUR 13862,93
	Rendement annuel moyen	12,43%	4,21%	3,32%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 11405,4	EUR 13268,55	EUR 15931,04
	Rendement annuel moyen	14,05%	5,82%	4,77%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 10 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 EUR. Les différents scénarios montrent comment votre produit pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de ce produit. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez le produit. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Par conséquent, il est difficile d'estimer combien vous obtiendriez ou payeriez si vous en sortez avant échéance. Il est possible que vous ne puissiez pas sortir du produit avant son échéance et que vous subissiez des pertes ou des frais importants dans un tel cas.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si Crédit Mutuel Arkéa n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Si Crédit Mutuel Arkéa fait défaut ou est mis en faillite, vous pourriez subir une perte partielle ou totale du montant investi. Votre investissement n'est couvert par aucun système de garantie ou d'indemnisation. Si l'émetteur fait l'objet de mesures au regard de la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), votre réclamation peut être réduite à zéro, convertie en actions ou subir une modification de la maturité. Vous trouverez les notations de Crédit Mutuel Arkéa https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/ecb_5023/fr/notations-et-analyses?isAccepte=1&ty=1520352632075

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts de distribution éventuels supplémentaires.

Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts de distribution et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 10 000 EUR Scénarios	Si vous sortez après 1 An	Si vous sortez après 5 Ans	Si vous sortez après à la fin de la Période de détention recommandée 10 ans
Coûts totaux	550	712,53	933,84
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	5,5%	1,3%	0,77%

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique:

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée (soit 10 ans)
- la signification des différentes catégories de coûts

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0.50 %	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. L'incidence des coûts déjà inclus dans le prix.
	Coûts de sortie	0.00 %	L'incidence de coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0.00 %	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	0.50 %	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements et les coûts présentés à la section II.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0.00 %	L'incidence des commissions liées aux résultats.
	Commissions d'intéressement	0.00 %	L'incidence des commissions d'intéressement.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée: 10 ans

Ce titre est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie du produit. Il est donc fortement recommandé de n'acheter ce titre que si vous avez l'intention de le conserver jusqu'à son échéance.

Une annulation ou un remboursement anticipé du produit, à l'initiative du client, n'est pas autorisé, sauf cas prévus contractuellement. Le client peut vendre le produit avant sa date d'échéance, tant qu'il y a suffisamment de liquidité sur le marché. Dans ce cas, le client n'a pas droit à une rémunération et peut subir une perte si le prix de vente est inférieur au montant nominal investi.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour les réclamations concernant ce produit ou le comportement de son initiateur, vous pouvez contacter Crédit Mutuel Arkéa à l'adresse : back-office.clientele@arkea.com ou par courrier à l'adresse postale suivante : Crédit Mutuel Arkéa, Back Office Clientèle, 1 rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon.

Autres informations pertinentes

Les autres risques et informations concernant le produit sont détaillés dans la fiche produit. La fiche produit peut être obtenue auprès de la personne vous ayant vendu le produit. Vous pouvez trouver la documentation juridique des titres de créance qui est composée: (a) du Prospectus de Base en date du 10 décembre 2021 et approuvé par l'AMF sous le n°21-525 (<https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2022-03/programmestructuresdecembre2021.pdf>), (b) le cas échéant, de ses Supplément, (c) des Conditions Définitives de l'émission ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'émission. Ces documents sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Arkéa.

Section D – Informations Clés sur l'offre au public de valeurs mobilières et/ou l'admission à la négociation sur un

marché réglementé

A quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans cette valeur mobilière ?

Modalités et conditions de l'offre

L'intégralité des Obligations sera souscrite par l'Émetteur le 12 septembre 2022. Les Obligations seront conservées par l'Émetteur pendant un délai maximum de soixante (60) jours calendaires en vue de leur placement.

Sur le marché secondaire, les Établissements Autorisés (tel que ce terme est défini ci-après), agissant en qualité de distributeurs, distribueront les Obligations au public, à toute personne physique ou personne morale, investisseur qualifié ou non, durant une période d'offre s'étendant du 12 septembre 2022 (09h00 heure de Paris) au 29 octobre 2022 (17h00 heure de Paris), sauf prorogation jusqu'au 7 novembre 2022 (17h00 heure de Paris) (dans ce cas, la souscription à l'assurance-vie dont les Obligations sont le support sera également prorogée jusqu'au 7 novembre 2022 (17h00 heure de Paris)) (la **Période d'Offre**).

Les Établissements Autorisés peuvent à tout moment cesser de distribuer les Obligations, sans préavis, avant la fin de la Période d'Offre.

Les offres des Obligations sont conditionnées à toutes conditions stipulées dans les conditions générales de chaque Établissement Autorisé, notifiées aux investisseurs par l'Établissement Autorisé concerné. L'acquisition des Obligations et le versement des fonds par les investisseurs seront effectués conformément aux procédures applicables entre l'investisseur et l'Établissement Autorisé concerné. A l'issue de la Période d'Offre, les Établissements Autorisés notifieront aux investisseurs le nombre d'Obligations qui leur a été alloué. La négociation de ces Obligations pourra commencer à compter de cette notification.

Les Obligations seront offertes au public au prix de 100 % de leur Valeur Nominale. Le montant minimal d'acquisition est fixé à 1.000 euros soit une (1) Obligation.

A l'issue de la Période d'Offre, les Obligations qui n'ont pas été acquises par le public seront soit conservées soit annulées par l'Émetteur conformément à la réglementation applicable. A l'expiration du délai maximum de conservation de soixante (60) jours calendaires, les Obligations conservées par l'Émetteur seront annulées conformément à la réglementation applicable.

Les Obligations étant intégralement souscrites par l'Émetteur le 12 septembre 2022, il n'y aura pas de publication du résultat de l'offre au public.

Estimation des dépenses totales et dépenses facturées à l'investisseur par l'émetteur ou l'offreur

Montant des dépenses totales : environ 30 000 €
Aucun frais n'est supporté par les porteurs d'Obligations.

Qui est l'offreur et/ou la personne qui sollicite l'admission à la négociation ?

Les offreurs sont :

- Arkéa Direct Bank (Fortunéo) (LEI - 969500EYUH381IUM2589), société anonyme de droit français, dont le siège social est situé Tour Ariane – 5, place de la Pyramide, 92088 Paris La Défense ;
- Federal Finance (Arkéa Banque Privée) (LEI - 969500ZO0UK0ACQHO98), dont le siège social est situé 1, allée Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon ;
- Suravenir (LEI - 969500RUV6XRD41QXE73), société anonyme de droit français, dont le siège social est situé au 232 rue du Général Paulet, 29200 Brest ; et
- les caisses locales affiliées aux fédérations (i) du Crédit Mutuel de Bretagne, société coopérative à capital variable de droit français, dont le siège social est situé au 1 rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon et (ii) du Sud-Ouest, dont le siège social est situé avenue Antoine Becquerel, 33608 Pessac, (ensemble, les **Établissements Autorisés**).

Pourquoi ce prospectus est-il établi ?

Utilisation et estimation du produit de l'offre	Le montant estimé du produit net de l'émission des Obligations est d'environ 97 970 000 euros et est destiné au financement des besoins de l'Emetteur.
Convention de prise ferme avec engagement ferme	Non applicable.
Intérêt des personnes physiques ou morales pouvant influencer sensiblement sur l'offre	<p>La distribution des Titres se fera par l'intermédiaire des Etablissements Autorisés. Ces entités appartiennent au Groupe Crédit Mutuel Arkéa. Les Etablissements Autorisés percevront une commission au titre des placements réalisés. La commission de distribution pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de 2% (toutes taxes comprises) de la valeur nominale des Titres effectivement placés.</p> <p>Par ailleurs, Crédit Mutuel Arkéa agit en qualité d'agent financier, d'agent payeur principal, d'agent de calcul principal et d'agent de détermination principal, ce qui peut également donner lieu à un conflit d'intérêts.</p>